

Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant:

Jean-Charles DEMARES
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnoult en Roumois
Tél/Fax.: 02.32.56.12.41

Bosc Regnoult en Roumois, le 19 janvier 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 JANVIER 2009

<u>Présents</u>:

JOLY Bruno LARGILLET Agnès CHARLET Patrice MAMICH Chantal DEMARES Jean-Charles DUPRE Pierre VERROLLES Christian BENOIT Joel

BLOT Robert ROBILLARD Christian DANEL Philippe DUPRE Pierre BRIERE Chantal FOLOPPE Denis

Absents excusés :

REYNOLDS Peter

VAUTIER Frédéric

CHALLENGE SEINOMARIN: (appellation non définitive à revoir)

le comité décide de maintenir pour cette année encore le budget de 2300 Euros pour l'organisation et le fonctionnement. Les membres décident également de doter en récompense pour un montant global de 1040 euros se décomposant en 1^{er}/60 Euros, 2^{ème}/50 Euros, 3^{ème}/40 Euros, 4^{ème}/30 Euros, de la 5^{ème} à la 8^{ème} place 20 Euros pour les quatre membres de chaque équipe.

D'autre part le Président demande à ce que les membres réfléchissent à une nouvelle organisation de ce challenge du fait du désengagement du département.

POINT FINANCIER:

Société générale au 31 décembre 2008 : 9953.56 euros

Livret A: 15654.29 euros

Caisse d'Epargne: 553.29 euros

COMMISSIONS ARBITRES:

Bruno JOLY informe que la formation des arbitres est commencée et elle comporte 6 candidats assistants, 7 pour les options et 3 jeunes.

Réunion des présidents et arbitres le 18 avril 2009 pour la finalisation du calendrier salle 2009/2010. ATTENTION aux clubs qui n'ont pas ou plus d'arbitre fédéral pour prétendre organiser un concours (voir le projet de calendrier du responsable arbitre départemental)

<u>COMPETITIONS JEUNES</u>: Le Président rappelle que l'attribution des compétitions jeunes à un club se fait lors du calendrier des Arbitres. Le Club doit faire approuver par le Président ou à défaut par son représentant le mandat et ensuite après approbation le diffuser. Le Président rappelle qu'une hiérarchie doit-être respectée et qu'à défaut le comité directeur peut en retirer l'organisation à un club qui ne respecte pas celle-ci.

QUESTIONS DIVERSES:

Le Président propose de diffuser sur le site internet les délibérations du comité départemental Christian VERROLLES apportera le peson électronique pour la compétition à Saint aubin le 25 janvier 2009.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Président

Le Secrétaire Général

Robert BLOT J.C. DEMARES



Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DÉPARTMENTAL DU VENDREDI 13 MARS 2009

<u>Présents</u>: Joël BENOIT, Robert BLOT, Patrice CHARLET, Philippe DANEL, Pierre DUPRE, Denis FOLOPPE, Bruno JOLY, Agnès LARGILLET, Chantal MAMICH, Christian ROBILLARD, Frédéric VAUTIER, Christian VERROLLES.

<u>Absents excusés</u>: Chantal BRIERE, Jean-Charles DEMARES, Peter REYNOLDS.

La séance est ouverte à 20h40

LE CHALLENGE SEINOMARIN

Ebauche d'un nouveau règlement qui est joint à ce compte rendu. Le Comité Directeur souhaite avoir l'avis des archers et des dirigeants sur ce futur challenge.

LE CHAMPIONNAT DE NORMANDIE DE TIR EN SALLE PAR EQUIPES DEPARTEMENTALES

Il se déroule le dimanche 5 avril 2009 à Hérouville Saint Clair. Nouvelle composition de l'équipe élite suite à un forfait.

Pour la saison prochaine, le CD76 lancera un appel à candidature pour les coachs. Ces derniers devront avoir suivi la formation d'entraîneur. L'équipe départementale tirera avec la nouvelle tenue du CD76 : la veste polaire et le pantalon sont prêtés, la casquette et le tee shirt sont offerts à

LES COMMISSIONS

l'archer.

<u>Arbitres</u>: attention certains clubs ont pré inscrit des concours pour la saison 2009/2010 mais ces clubs n'ont pas d'arbitre fédéral. Il s'agit des clubs de Montivilliers, Saint Aubin lès Elbeuf, Auffay, Yerville et Saint Martin en Campagne.

Rappel: réunion des arbitres et des présidents le samedi 18 avril 2009 à 14h à la Maison pour Tous de PAVILLY pour le calendrier 2009/2010.

Jeunes et formation : la pré-filière saison salle s'est très bien passée. Le CD76 souhaite reconduire la pré-filière pour la saison extérieure.

Rencontre jeunes : validition à l'unanimité du nouveau règlement. Ce dernier sera mis sur le site web du CD76. Les récompenses lors de ces rencontres jeunes se feront dorénavant par niveaux avec une coupe aux trois premiers de chaque niveau et une médaille à tous les participants audelà de la troisième place.

Pour palier à l'indisponibilité de Chantal BRIERE, Bruno JOLY est chargé de collecter les résultats des jeunes archers et de faire appliquer les changements de niveau lorsque le jeune a obtenu les points pour passer au niveau supérieur. Nous rappelons que le club organisateur est tenu d'envoyer les résultats de son concours au Président du CD76 ainsi qu'à son responsable arbitre départemental. Un cahier des charges des compétitions jeunes va être rédigé et sera mis en ligne sur le site web du CD76.

<u>Parcours</u>: Robert BLOT demande à Joël BENOIT de lui fournir les budgets prévisionnels des différentes actions qu'ils souhaitent mettre en place pour cette commission.

LE POINT FINANCIER

Caisse épargne compte courant : 832.05€

Livret A : 14 654.29€ Société Générale : 9124.50€

Le club d'Yvetôt a organisé en janvier dernier le challenge Seinomarin. Le comité départemental lui attribue donc la somme de 780€ au titre des frais d'organisation. Cette somme est votée et validée à l'unanimité.

LES QUESTIONS DIVERSES

Le comité départemental participe financièrement aux formations :

- Formation initiale cadre entraîneur 1 et entraîneur 2, formation initiale arbitre : 100€
- Recyclage formation cadre et recyclage arbitre 50€.

L'archer doit envoyer sa demande auprès du Président du Comité Départemental, accompagné d'une attestation de réussite ou de son diplôme. Le cadre s'engage à participer bénévolement à une journée de formation ou d'animation gu'organisera le CD76.

Chantal MAMICH nous indique que le bilan 2008 de la convention avec le Département de Seine-Maritime est envoyé.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 15 mai 2009 à 19 heures au CRJS de Yerville.

La séance est levée à 23h50.

Le président Robert BLOT La secrétaire de séance Agnès LARGILLET



Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

PROJET DU NOUVEAU CHALLENGE SEINOMARIN

Participation possible de tous les clubs Seinomarin.

Découverte de connaissance de toutes les disciplines du tir à l'arc.

Résultat équitable pour tous les clubs de toutes les disciplines.

Pas besoin d'aide financière du comité départemental 76 pour l'organisation de la finale.

Plus d'équipes récompensées avec le montant du budget habituel d'aide au club organisateur.

RÉGLÈMENT

Inscription des équipes en début de saison salle (date butoir 31 octobre par exemple).

Equipe de club composée de quatre tireurs. L'équipe peut être différente en fonction des concours.

Le club inscrit son équipe avant chaque compétition.

Deux arcs à poulies au maximum.

Deux hommes, une femme (voir si bonus pour le club qui présente une femme dans son équipe) et un jeune (le remplaçant sera dans la même catégorie et avec le même type d'arc que le tireur absent). Les jeunes tirent aux distances réglementaires de leurs catégories.

Une seule équipe par club.

Participation obligatoire de l'équipe aux compétitions suivantes :

2010	2011	2012
Tir en salle	Tir fédéral	FITA
Tir campagne	Tir 3D	Tir nature
Tir Beursault	Tir Beursault	Tir Beursault

Egalité pratiquement impossible.

Règlement en vigueur (par exemple départagés au nombre d'honneur sur le tir Beursault).

Priorité d'inscription aux équipes participantes au challenge.

Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS ET ARBITRES DU SAMEDI 18 AVRIL 2009

La réunion est ouverte à 14h10.

CNDS

Le Président informe les responsables des clubs présents qu'il a reçu 23 dossiers. Tous sont transmis à la DRDJS avec un avis favorable de la commission du CD. Rappel est fait sur l'attribution et les montants des subventions qui restent sous la responsabilité de la DRDJS.

La commission a relevé des erreurs dans les dossiers (dossier non signé, absence de la page pour avis du CD, oubli du RIB). Il rappelle aussi que les demandes d'acquisition de matériel autre que pédagogique ne sont pas du ressort du CNDS mais du FRDAMS ou du Département.

CHALLENGE SEINOMARIN

Suite à des réflexions sur le devenir du challenge. Le Président informe l'assemblée que la proposition de modification de la compétition est consultable sur le site du CD et qu'il est impatient de recevoir des réponses à cette proposition par mail ou courrier afin de les présenter au prochain comité directeur du 15 mai.

Le représentant du club d'Epouville nous informe que son club se propose d'organiser un challenge identique à l'ancien Trophée sous la dénomination « La Lézarde » à partir de la saison 2009/2010 sous la responsabilité de son club. Le Président précise au représentant de ce club que le CD n'est pas opposé à cette proposition mais que le CD n'interviendra pas dans l'organisation de cette compétition.

Suite à cette communication un débat passionné a eu lieu entre les représentants des clubs sur la proposition de modification du challenge Seinomarin ainsi que les remarques formulées sur le site «Integralsport ». Pour clore le débat le Président redit qu'il attend les réponses et les suggestions constructives des Présidents de clubs avant le 15 mai.

TENUE DU CD & INTERDEP

Le Président félicite les représentants des clubs pour les podiums des équipes du CD lors de la dernière édition du Championnat de Normandie tir en salle par équipes Départementales qui s'est déroulée à Herouville.

Pour répondre aux demandes d'acquisition de la tenue du CD des clubs et archers, il confirme que les membres du Comité Directeur ne sont pas opposés à l'achat de celle-ci et à l'ajout des écussons ou logo des clubs ainsi que le nom ou prénom des archers. Le tarif de la tenue et un bon de commande seront mis sur le site du CD. Il demande aussi aux archers en possession de la tenue de la rendre dans les meilleurs délais.

CALENDRIER SALLE & EXTERIEUR SAISON 2009/2010

Le Président informe les représentants des clubs que des dérogations seront accordées par la Ligue pour cette saison aux clubs dont les arbitres stagiaires sont en formation pour les options. Il rappelle pour les arbitres absents que les modifications de propositions sont à faire auprès du Responsable Arbitre du CD ainsi que les modifications des dates, lieux et nature des concours.

La parole est ensuite donnée à Mr. Bruno JOLY pour lecture du calendrier et proposition des arbitres sur les dates d'arbitrage. Le calendrier sera consultable prochainement sur le site du CD. Rappel est fait aux arbitres non recyclés d'un recyclage sur le rassemblement jeune d'Houlgate et de la date du prochain qui aura lieu le 11 octobre de cette année.

Mr. Christian ROBILLARD demande la parole car il s'étonne que depuis des années aucun club ne se propose pour organiser une compétition Jeune en début de saison entre les mois de novembre et décembre de même il s'étonne du peu d'intérêt des clubs du CD pour l'organisation du Championnat de Ligue par équipes de CD. Il précise que cette compétition est aussi un moment de convivialité dans la vie des clubs, des archers et que pour des raisons de taille des gymnases la distance de tir peut-être réduite à 15 mètres.

Le Président reprend la parole afin de solliciter les clubs présents pour l'organisation de ces compétitions et clore la réunion.

La réunion est close à 16h20

Le Président Robert BLOT

4

Le Secrétaire de réunion Christian ROBILLARD

Addition -



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DEPARTEMENTAL DU VENDREDI 15 MAI 2009

<u>Présents</u>: Joël BENOIT, Robert BLOT, Patrice CHARLET, Philippe DANEL, Pierre DUPRE, Denis FOLOPPE, Bruno JOLY, Agnès LARGILLET, Chantal MAMICH, Christian ROBILLARD, Frédéric VAUTIER, Christian VERROLLES.

Absents excusés: Chantal BRIERE, Jean-Charles DEMARES, Peter REYNOLDS.

La séance est ouverte à 20h15

COMMISSION JEUNE

Pendant l'indisponibilité de Chantal BRIERE, le Président propose la candidature de Philippe DANEL en remplacement de Chantal à la tête de la commission jeune le temps de sa convalescence. La proposition est mise aux votes par bulletin secret. Proposition retenue à l'unanimité moins une abstention. Il demande aussi à Chantal de donner ses disponibilités pour la remise des récompenses lors des concours jeunes et de fournir ses nouvelles coordonnées postales au secrétariat du CD.

FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT

Suite à des difficultés rencontrées par Jean-Charles DEMARES pour la gestion du secrétariat et de sa vie professionnelle, dont il avait fait part en début de mandature et en référence aux articles 16 des statuts et 4 du règlement intérieur, le Président propose son remplacement par le secrétaire adjoint. Proposition mise aux voix par bulletin secret. Adoption à l'unanimité moins une abstention.

POINT FINANCIER

Société Générale en date du 28/04 : 11 720,38 €

Caisse d'Epargne (compte courant) en date du 02/05 : 1 800,08 €

Caisse d'Epargne (Livret A) en date du 03/04 : 10 154,29 €

La parole est ensuite donnée à Chantal MAMICH pour présenter la subvention 2009 du Département concernant le financement des actions proposées par les commissions et retenues par le Département.

C	D	DEPARTEMENT		
Formation	4 800 €	4 000 €		
Arbitre	4 960 €	4 360 €		
Jeune	3 340 €	1 640 €		
Compétition	8 850 €	4 650 €		
Parcours	2 160 €	1 110 €		
TOTAL	24 110 €	15 760 €		

Le Département nous octroie une subvention de 398 €pour l'achat de matériel informatique.

Le total de la subvention s'élève donc à : 8 266 €

La trésorière rappelle que la saison passée le CD a rendu 514 € au Département sur la subvention totale versée faute d'avoir réalisé toutes les actions financées.

Elle se propose de créer un bilan comptable au fur et à mesure des dépenses engendrées par les commissions afin de coller au plus près de nos demandes et d'éviter de reverser de l'argent au Département.

BUDGET EQUIPE DEPARTEMENTALE 3D

Cette année, le championnat se déroulera les 26 & 27 septembre à Bilieu en Isère. Joël BENOIT responsable de l'équipe 3D présente le budget prévu pour cette compétition .

Déplacement : 1 807 € Entraînement : 900 €

Les membres du comité départemental ont voté à l'unanimité moins une voix .

- Le montant du déplacement sur présentation des factures
- Pour les entraînements , une somme de 600 € est allouée au responsable de l'équipe pour la location des cibles, l'encadrement, etc.

Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

MATERIEL INFORMATIQUE

Proposition d'achat d'un ordinateur portable pour la trésorière, car celui en sa possession est HS. Adoption retenue à l'unanimité. Le Président profite de cette requête pour demander aux membres du CD de lui fournir un état du matériel qu'ils possèdent en prêt.

TENUE CD

Le projet de vente de la tenue du CD est abandonné, une seule demande à ce jour est parvenue au CD. La tenue prêtée dans le cadre des compétitions doit être rendue, car à ce jour tous les archers sélectionnés ne l'ont pas redonnée. Rappel sera fait aux Présidents des clubs par courrier pour le retour des tenues manquantes.

TROPHEE SEINOMARIN

Trois réponses sont parvenues au CD.

Un nouveau règlement est mis à l'étude :

- Une compétition salle
- Un fédéral
- Un panachée des trois disciplines parcours (6 cibles campagne, 6 cibles nature, 6 cibles 3D)
- Un arc à poulies maximum
- Un jeune minimum
- Participation obligatoire aux trois compétitions pour être classé

Pierre DUPRE est chargé de l'écrire et de le présenter aux membres du comité au mois de septembre afin de le soumettre aux Présidents des clubs pour approbation.

Le nom retenu pour cette compétition est : **CHALLENGE DES CLUBS SEINOMARIN** Les membres du comité votent à l'unanimité ces propositions.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE DE TIR EN SALLE PAR EQUIPES DEPARTEMENTALES

Pour la saison 2009/2010 la Seine-Maritime est en charge de l'organisation de cette compétition. Le Président informe les membres du comité d'un courrier reçu du club d'EPOUVILLE qui est prêt à recevoir cette manifestation. Le comité directeur prend bonne note de ce courrier. Patrice CHARLET et Bruno JOLY évoquent le mode de sélection pour cette compétition et demandent à revoir celui-ci. Le Président charge Patrice et Bruno de réfléchir sur le sujet et de nous faire part de leurs conclusions à la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

- Agnès demande que les clubs qui accueillent les stages du CD soient dédommagés sur présentation de factures. Proposition votée à l'unanimité.
- Chantal demande un relèvement des frais kilométriques de 0.25 € à 0.30 €. Proposition votée à l'una**i**mité.
- Patrice nous informe que le CD se compose de 38 clubs et représente 1 615 archers au 15 mai.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 11 septembre 2009 au CRJS de YERVILLE à partir de 19h00

La séance est levée à 00h05.

Le Président Robert BLOT le secrétaire de séance Christian ROBILLARD

Addles



Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DEPARTEMENTALE DU VENDREDI 11 septembre 2009

<u>Présents</u>: Joël BENOIT, Robert BLOT, Patrice CHARLET, Bruno JOLY, Agnès LARGILLET, Chantal MAMICH, Peters REYNOLDS, Christian

ROBILLARD, Christian VERROLLES.

<u>Absents excusés</u>: Philippe DANEL, Denis FOLOPPE, Frédéric VAUTIER. **Absents non excusés**: Chantal BRIERE, Jean-Charles DEMARES.

La séance est ouverte à 20h10.

En début de séance Agnès LARGILLET nous fait part des bons résultats obtenus par les deux équipes jeunes du CD, qui se sont classées première et troisième lors du rassemblement jeunes d'HOULGATE. L'équipe qui s'est classée à la troisième place a offert sa récompense au Président du CD, celui-ci les remercie de ce geste et félicite les deux équipes.

Le Président prend ensuite la parole pour proposer le remplacement définitif de Chantal BRIERE par Philippe DANEL à la présidence de la sous commission jeunes. Proposition mise au vote à bulletin secret, adoptée à l'unanimité.

POINT INFORMATIQUE

Suite à la réunion du 15/05/2009, les membres du CD sont priés par le Président de fournir au Secrétaire Général,la liste du matériel qu'ils ont à disposition. Les membres du CD s'autorisent à se débarrasser du matériel HS.

ACTIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION SPORTIVE

Patrice CHARLET nous informe des 19 podiums obtenus par les archers Seinomarin dans les différents championnats de France, plus un archer qui a participé au critérium Bare Bow.

Il demande à être informé par les Présidents des clubs, des podiums obtenus par les archers sur les championnats de France afin de tenir le Département informé. Un rappel sera diffusé sur le site internet du CD.

Il nous informe que nous avons clos la saison 2008/2009 avec 1646 licenciés.

COMMISSION ARBITRE

Bruno JOLY nous informe que la Ligue et le CD ont retenu la candidature du club d'EPOUVILLE pour l'organisation du Championnat de Normandie de tir en salle par équipes départementales, qui se déroulera le 04 Avril 2010.

Il rappelle que le recyclage Arbitre aura lieu le 11 octobre 2009 à HEROUVILLE et que les arbitres non recyclés pendant plus de deux ans sont considérés en sommeil, donc plus le droit d'arbitrer et pour les clubs dont l'arbitre est en sommeil, plus le droit d'organiser des compétitions. Cela sera applicable à la fin de la saison salle 2009/2010.

COMMISSION JEUNES ET FORMATION

Agnès LARGILLET nous fait part du calendrier des stages de la pré-filière jeune. Les rassemblements seront organisés d'octobre 2009 à juin 2010(cf. en annexe 1). Les jeunes détectés recevront directement un courrier pour les informer sur les dates et les lieux des rassemblements. Elle nous informe que quatre stages adultes seront organisés cette saison, le prix par stage sera de 15 € par archer. Agnès est à la recherche de clubs pour organiser un tir parcours découverte jeunes en avril, mai ou juin sur un samedi après-midi.

COMMISSION PARCOURS

Joël BENOIT sélectionneur nous présente l'équipe qui participera au championnat de France 3D les 26 & 27 septembre à Billieu. Les archers retenus sont :

AUBERT Vincent du club de PAVILLY

ROGER Sébastien du club de PAVILLY

ADAM Christophe du club de PREAUX

DUSEHU Loïc du club de PREAUX

FOLLET Sébastien du club ROUEN ROY GUILLAUME

RAOUT Carole du club de PAVILLY sera le capitaine d'équipe pour cette compétition

Ces archers se sont réunis quatre fois pour bénéficier d'un entraînement commun dispensé par J.BENOIT pendant les mois précédents.

REGLEMENT DU CHALLENGE SEINOMARIN

Pierre DUPRE nous présente le projet du règlement du challenge Seinomarin (cf. en annexe2) ; après lecture et discussion de certains points, le projet est adopté par les membres du comité directeur. Il sera applicable dés cette saison.

Les clubs désirant participer au challenge devront s'inscrire auprès de P.CHARLET avant le 30 novembre 2009. Priorité sera donnée aux archers des clubs participants sur les inscriptions des compétitions salles et extérieures. (.../...)

Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

(.../...)

Pour cette saison, la compétition salle tirée au sort est celle du club de Sotteville le week-end du 23&24 janvier 2010, la finale aura lieu à Préaux le 27 juin ou le 4 juillet 2010.

POINT FINANCIER

Société Générale au 14/08 : 9 964,86 €

Caisse d'Epargne (compte courant) au 18/09 : 301,55 € Caisse d'Epargne (Livret A) au 18/09 : 3 054,29 €

Chantal MAMICH nous informe de l'attribution de deux subventions :

Par le Département d'un montant de 3 065 € dans le cadre du plan d'équipement 2009.

Par le CNDS d'un montant de 6 500 € pour la même année.

POINT SUR LA SAISON 2009/2010 & CALENDRIER

Afin d'éviter les problèmes sur les futurs calendriers des saisons à venir, le Président propose d'organiser deux réunions préparatoires par an pour les Présidents et les Arbitres du CD. La première réunion aura lieu à PAVILLY (Maison pour tous, F.MITTERAND) le samedi 05 décembre à partir de 15h00. Une convocation sera envoyée ultérieurement.

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- -Le Président se rendra au colloque de la Fédération à LILLE les 14 & 15 novembre 2009.
- -Rappel fait par Christian VERROLLES de l'A.G du CD à PREAUX le samedi 13 février 2010 à partir de 15h30. Comme tous les ans ,un repas clôturera les débats, le prix fixé est de 25 € par personne.
- -Une réunion labellisation des clubs présidée par C.MAMICH avec la participation de Gérard GUINGOUAIN Vice-président de la ligue est organisée à PAVILLY (Maison pour tous, F.MITTERAND) le jeudi 12 novembre 2009 à partir de 18h00.
- -Proposition de créer une logistique transport pour le championnat de France salle. C.MAMICH et C.ROBILLARD sont chargés de prendre contact avec des voyagistes pour obtenir des devis.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 11 décembre 2009 au CRJS de YERVILLE à partir de 19h00

La séance est levée à 23h05

Le Président Robert BLOT

4

le secrétaire de séance Christian ROBILLARD

Addles-

Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

ANNEXE 1

STAGES JEUNES PRE FILIERE

détection pré filière jeunes	mercredi	07-octobre	2009	14/18 heures	2 cadres
pré filière jeunes	mercredi	21-octobre	2009	14/18 heures	1 cadre
pré filière jeunes	mercredi	18-novembre	2009	14/18 heures	1 cadre
pré filière jeunes	mercredi	02-décembre	2009	14/18 heures	1 cadre
pré filière jeunes	mercredi	16-décembre	2009	14/18 heures	1 cadre
pré filière jeunes	mercredi	13-janvier	2010	14/18 heures	1 cadre
pré filière jeunes	mercredi	03-février	2010	14/18 heures	1 cadre
pré filière jeunes	mercredi	17-mars	2010	14/18 heures	1 cadre
pré filière jeunes	mercredi	28-avril	2010	14/18 heures	1 cadre
pré filière jeunes	mercredi	19-mai	2010	14/18 heures	1 cadre
pré filière jeunes	mercredi	09-juin	2010	14/18 heures	1 cadre

STAGES ADULTES

stage adultes	dimanche	15-novembre	2009	9/17 heures	1 cadre
stage adultes	dimanche	29-novembre	2009	9/17 heures	1 cadre
stage adultes	dimanche	24-janvier	2010	9/17 heures	1 cadre
stage adultes	dimanche	25-avril	2010	9/17 heures	1 cadre



Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

ANNEXE 2

PRESENTATION

- *Compétition par équipes de clubs Seinomarin
- *Participation possible de tous les clubs Seinomarin
- *Découverte progressive de toutes les disciplines du tir à l'arc sur plusieurs années
- *Participation à la finale de tous les clubs qui auront inscrit une équipe
- *Résultat équitable pour tous
- *Trois compétitions sont prévues pour la saison 2009/2010

REGLEMENT

- *Une seule équipe par club
- *Equipe composée de quatre archers dont un jeune obligatoire et un arc à poulies maximum, les archers composant l'équipe peuvent être différents à chaque compétition
- *Inscription des clubs au plus tard avant la fin novembre de chaque saison auprès de la commission sportive
- *Inscription des équipes 15 jours minimum avant les compétitions retenues
- *Priorité d'inscription aux équipes pour les compétitions salle et fédéral
- *Le règlement de chaque discipline sera celui de la fédération
- *Chaque année une discipline pourra être ajoutée et une discipline extérieure supprimée
- *Participation obligatoire aux trois compétitions
- *La commission sportive du comité Seinomarin de tir à l'arc est chargée de la gestion des résultats

*Pour la saison 2009/2010 cinq disciplines sont prévues à savoir

- 1. Une compétition salle (tirée au sort sur les compétitions inscrites au calendrier 2009/2010)
- 2. Un fédéral (tirée au sort sur les compétitions inscrites au calendrier 2009/2010)
- 3. Une finale comportant trois disciplines parcours se déroulant sur une journée et composée de :

Deux fois 6 cibles de tir en campagne

Deux fois 6 cibles de tir nature

Deux fois 6 cibles de tir 3D

Le tout sur distances inconnues et conforme au règlement de la fédération

Les pelotons devront comprendre au minimum 2 clubs différents dont un archer connaissant les disciplines parcours

Dans le cas d'impossibilité un marqueur licencié ou un arbitre connaissant ces trois disciplines accompagnera le peloton

Salle 600 points Fédéral 720 points Campagne 216 points Nature 420 points 3D 240 points

TOTAL 2196 Points par archer soit 8784 points par équipe

Egalité pratiquement impossible, en cas d'égalité il sera appliqué le règlement de la FFTA par discipline

RECOMPENSES

A l'équipe première : 1 challenge + 160.00€
A l'équipe second : 1 coupe + 140.00€
A l'équipe troisième: 1 coupe + 120.00€
De la 4 éme à la 6 éme équipe : 100.00€
De la 7 éme à la 10 éme équipe : 80.00€

^{*}Finale aux nombre de points totalisés selon le règlement de la FFTA

^{*}Total maximum toutes disciplines pour le challenge2010

Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DEPARTEMENTAL DU VENDREDI 11 décembre 2009

<u>Présents</u>: Joël BENOIT, Robert BLOT, Chantal BRIERE, Patrice CHARLET, Philippe DANEL, Denis FOLOPPE, Bruno JOLY, Agnès LARGILLET, Chantal MAMICH, Peters REYNOLDS, Christian ROBILLARD, Frédéric VAUTIER, Christian

VERROLLES.

Absent excusé: Pierre DUPRE.

Absent non excusé: Jean-Charles DEMARES.

La séance est ouverte à 20h30.

BILAN MANDAT FIN DE PREMIERE ANNEE

Le Président prend la parole pour nous faire part de sa satisfaction d'être à la tête d'un CD si dynamique et se félicite des résultats obtenus par les archers Seinomarins sur tous les championnats de France. Il déplore juste le peu de réussite de l'équipe engagée au championnat de France 3D en espérant un meilleur classement pour les saisons à venir. Il donne ensuite la parole aux membres présents pour un rapide tour de table. Tous sont satisfaits de l'année qui vient de s'écouler, mais regrettent les critiques dont ils font l'objet sur internet. Cette situation est peut-être due à un manque de communication ou à une mauvaise communication de notre part sur le site en ligne du CD. Nous essaierons dans le futur d'alimenter un maximum le site afin que chacun y trouve ce qu'il veut. Je vous rappelle l'adresse du site : http://arc76.net/

VALIDATION DU REGLEMENT DU CHALLENGE SEINO MARIN

Suite au vote lors de la réunion des Présidents du 05 décembre 2009 concernant le nouveau règlement par 28 voix pour sur 28 clubs présents, le Comité Directeur se devait à son tour de ratifier le vote des Présidents. A l'unanimité des membres présents, le nouveau règlement est adopté. Il rentre en vigueur pour la saison en cours sous l'appellation: **Challenge du Comité Départemental.** Le changement de nom est dû au fait que l'utilisation du nom Seinomarin nous est interdit par le Département. Comme dans le passé, P. Charlet est chargé d'établir le classement des clubs, il sera mis en ligne dés que possible ainsi que le règlement (voir en annexe).

CALENDRIER ARBITRAGE EXTERIEUR

B. Joly nous donne lecture du calendrier extérieur pour validation des arbitrages. Il nous fait part de son étonnement suite à une visite sur le site de la Ligue, car les différents Championnats du CD sont placés alors que le Comité Directeur ne les a pas approuvés. Il demande à C. Verrollès s'il est au courant, Christian répond négativement et se charge de se renseigner auprès de la Ligue pour éclaircir ce mystère. Après proposition de Bruno, des dates sont adoptées pour les différents Championnats et le calendrier est accepté à l'unanimité (voir en annexe).

MODE DE SELECTION DES EQUIPES DEPARTEMENTALES SALLE & NATURE

Afin que tous les archers du Département soient égaux, le Comité Directeur décide de ne plus appliquer un coefficient multiplicateur de 2 à la finale salle du CD. Car dans le passé, les équipes ont parfois dû se passer d'archers qui, pour des raisons louables ,ne participaient pas au championnat final en salle. Maintenant ,les trois meilleurs scores de la saison en cours seront retenus pour être sélectionné. Cette mesure est applicable dés maintenant, il en est de même pour les parcours et toutes les autres disciplines sur blasons Anglais.

POINT FINANCIER & PREVISIONNEL 2010

Société Générale au 11/12 : 16 695,87 €

Caisse d'Epargne (compte courant) au 11/12 : 3 710,07 €

Caisse d'Epargne (Livret A) au 11/12 : 3 054,29 €

RECAPITULATIF DES PROJETS 2009						
Fiche Projet	Intitulé Projet	Cout Prévisionnel Projet	Estimation Participation Département	Cout Réalisé Projet	Réalisation Projet	
1	Formation	4 800 €	1 440 €	4 603,09 €	Non Terminé	
2	Arbitrage	4 960 €	1 600 €	3 394,45 €	Non Terminé	
3	Jeunes	3 340 €	600 €	3 366,78 €	Terminé	
4	Compétitions	8 550 €	2 800 €	8 675,68 €	Terminé	
5	Parcours	2 160 €	500 €	2 205,48 €	Terminé	
TOTAUX		23 810 €	6 940 €	22 545,48 €		



Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

Chantal Mamich prend la parole pour nous expliquer pourquoi deux actions ne sont pas terminées.

Formation : Il reste des actions en cours et toutes les factures ne sont pas réglées

<u>Arbitrage</u>: Toutes les actions ont été réalisées : afin de coller au plus prés du budget prévisionnel 2009, il est décidé d'acheter un polo d'arbitre pour tous les arbitres en activité avant la fin de l'exercice comptable 2009. B. Joly est chargé de cette mission auprès de la Fédération.

De même dans le cadre du plan de structuration des associations, nous avions en projet l'achat de cibles 3D pour un montant de 4 859 € ce qui représente environs 20 cibles, C. Verrollès est chargé du dossier par le Comité Directeur.

C. Robillard demande la parole pour informer les membres du Comité Directeur qu'il y'a une modification à apporter au règlement intérieur du CD concernant la date de clôture de l'exercice comptable qui est resté au 30 septembre, sauf que depuis l'assemblée générale de 2008, nous avons opté pour une comptabilité annuelle et non plus par saison sportive. Conformément à l'article IV du règlement, les membres du comité directeur ratifient le changement de date. Le secrétaire général est chargé de réécrire le règlement et de le diffuser dans les clubs.

<u>RAPPEL</u>: Pour les retardataires, le CD rembourse 50 € sur les frais engagés par les clubs pour le recyclage arbitre, vos demandes sont à transmettre avec les justificatifs à R. Blot <u>avant le 31 décembre 2009</u>

PREVISIONNEL DES PROJETS 2010						
Fiche Projet	Intitulé Projet	Cout Réalisé				
		Projet	Participation Département	Projet		
1	Formation	6 600 €				
2	Compétitions	7 900 €				
3	Jeunes	5 420 €				
TOTAUX		19 920 €	10 180 €			

Suite à une rencontre entre le représentant du Département Mr. Vauchel, le Président R. Blot et la Trésorière C. Mamich le 09 décembre pour présenter le budget prévisionnel 2010, le Département avait demandé une baisse des budgets associatifs qui avait déjà été anticipée par Chantal et les Présidents des commissions lors de l'établissement de celui-ci. Notre prévisionnel a été bien accepté par Mr. Vauchel qui le défendra auprès des élus du Département.

Dans le cadre du plan de structuration des associations, nous avons aussi déposé une demande pour l'achat d'un second chrono tir pour un montant de 3 289.50 €.

ASSEMBLEE GENERALE 2010

Le Président demande aux Présidents des commissions de fournir au secrétaire général les rapports avant le 15 janvier 2010.C. Verrollès nous signale que les archers de PREAUX feront l'inauguration officielle de leur pas de tir en extérieur le 13 février 2010, jour de l'assemblée générale du CD et ils invitent tous les archers à participer à cette manifestation à partir de 14h00 ; L'assemblée générale se déroulera ensuite dans le même lieu à partir de 15h00 et se clôturera par un repas pris en commun le soir (25 € par personne, voir en annexe le menu).

MANIFESTATIONS PRINTEMPS SPORT-NATURE

Le Président nous donne lecture d'un courrier reçu du Département concernant ces manifestations. Il nous informe que les clubs retenus seront contactés directement par le représentant du Département.

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- <u>Formation</u>: A. Largillet nous informe de la défection de deux jeunes archers de la préfilière jeune. Il y'a donc deux places disponibles. Demande de C. Robillard de mettre en ligne la trame type des formations dispensées par la Ligue.
- <u>Arbitre</u>: Sept arbitres en formation, les résultats des dernières formations sont en attentes. Demande de B. Joly de réunir les Présidents des clubs avant la date d'ouverture des inscriptions en ligne des compétitions, date retenue le samedi 20 mars 2010 à partir de 15h00 lieu à définir. Il nous informe de modifications importantes du règlement Handisport.
- <u>Licence</u>: La Fédération envisageant de créer de nouvelles licences, le comité directeur proposera à l'assemblée générale de fixer le montant de la part du CD à 25% de la cotisation Ligue pour toutes les licences FFTA. La part CD sur les licences en ce moment est en moyenne à 26,6%
- <u>Championnat Départemental en salle</u>: Le club de GRAVENCHON demande s'il est possible d'augmenter le prix de la participation à la finale qui a été fixé à 5 € lors d'une assemblée générale du CD. Les membres du comité directeur proposent de ne pas augmenter la participation pour cette saison et de soumettre cette question à l'assemblée générale 2010.



Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

<u>Podiums aux championnats de France</u> : N'oubliez pas de faire parvenir à P. Charlet les résultats de vos archers dans les championnats de France. Nous vous rappelons que le CD récompense les podiums de ces compétitions à hauteur de :

m Champion de France : 100 €m Vice-champion : 80 €m Troisième : 60 €

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 29 janvier 2010 à partir de 19h00 au CRJS de YERVILLE

La séance est levée à 23h45.



Le Président, Robert BLOT

4

Le Secrétaire général, Christian ROBILLARD

Addles